

6.8

Offres publiques

---

---

## 6.8 OFFRES PUBLIQUES

### 6.8.1 Avis

#### **Aastra Technologies Limited**

(Aastra Technologies Limited)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 17 décembre 2008 concernant l'offre publique de rachat d'Aastra Technologies Limited sur un montant maximal de 25 000 000 \$ au comptant, d'au plus 2 500 000 de ses actions ordinaires à un prix de rachat d'au moins 10,00 \$ et d'au plus 12,50 \$ par actions ordinaire.

L'offre expire le 27 janvier 2009, 16 h 30 (heure de Toronto), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR: 1359900

Décision n°: 2009-FS-0011

#### **Mainstreet Equity Corp.**

(Mainstreet Equity Corp.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 15 décembre 2008 concernant l'offre publique de rachat de Mainstreet Equity Corp. sur un maximum de 4 000 000 d'actions ordinaires au prix de 6,25 \$ CA l'action au comptant.

L'offre expire le 20 janvier 2009, 17 h 00 (heure de l'Est), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR: 1358339

Décision n°: 2009-FS-0012

#### **QLT Inc.**

(QLT Inc.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 5 décembre 2009 concernant l'offre publique de rachat de QLT Inc. sur un maximum de 50 000 000 \$ US d'actions ordinaires à un prix de rachat d'au moins 2,20 \$ US et d'au plus 2,50 \$ US l'action ordinaire.

L'offre expire le 15 janvier 2009, 17 h 00 (heure de l'Est), prolongée jusqu'au 26 janvier 2009, 17 h 00 (heure de l'Est), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR: 1355040

Décision n°: 2009-FS-0013

### 6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.8.3 Refus

Aucune information.

### 6.8.4 Divers

Aucune information.